

Aides financières pour le BAFA Habitants de la Loire



Le prix d'un BAFA complet peut aller de 800€ à 1200€, en fonction des organismes de formation et des sessions d'approfondissement choisis. Heureusement, il existe des aides. Les voici pour la Loire, en 2020 :



Aide de la CAF de la Loire :

QF ≤ 600 = **150€**

QF + 600 et non allocataires = **100€**

Aide supplémentaire si approfondissement « accueil des enfants en situation de handicap » : **100€**

Aide de la Caisse Nationale :

Pour tous : **91,47€**

Aide supplémentaire si approfondissement « petite enfance » : **106,71€**

Démarches à effectuer pour solliciter une aide :

Un délai de 3 mois (qui commence à la date réelle du début du stage) après votre inscription à cette dernière phase de formation vous est imparti pour remettre à la CAF votre demande.

La demande de financement auprès de la CAF pour l'aide au BAFA est une démarche très simple demandant très peu de pièces complémentaires. Pour faire votre demande, 2 manières possibles :

- Compléter et envoyer le formulaire de demande aide Bafa (il contient également les attestations de suivi de stage)
- Il est également accessible depuis votre compte CAF en suivant « Mes services en ligne » puis « Faire une demande de prestation » et « Autres demandes ». Vous trouverez l'espace « Bafa : demande d'aide à la formation »

Une fois complété, il suffit de rapporter le formulaire de demande et les attestations de suivi de stage à la CAF accompagné d'un RIB. Restez vigilant quand vous préparez votre dossier, car toute demande incomplète vous sera retournée.



Aide de la MSA

Session de base : **200€**

Session d'approfondissement : **200€**

Démarches à effectuer pour solliciter une aide :

Conditions : être âgé de 16 à 25 ans.

Vous avez 2 mois après le dernier jour de la session de formation pour compléter et envoyer le formulaire de demande financière à :

MSA Ardèche Drôme Loire

43 avenue Albert Raimond BP 80051 42275 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ Cedex

Tél. 04 75 75 68 68

Aide du Conseil Départemental de la Loire :

Session de base : **55€**

Session d'approfondissement : **70€**

Aide supplémentaire si approfondissement « public en situation de handicap » : **105€**

Démarches à effectuer pour solliciter une aide :

L'aide est versée directement aux organismes assurant la formation et devrait apparaître en déduction du montant de la facture.

Toutefois, si l'organisme choisi pour effectuer la formation ne possède pas d'antenne dans le département de la Loire, il conviendra d'adresser la facture acquittée correspondant au stage, un relevé d'identité bancaire au nom et prénom du stagiaire et une attestation de stage au :

Hôtel du Département
PAAE – DAST – SPORT
À l'attention de Mme DURAN
2 rue Charles de Gaulle
42022 SAINT ETIENNE CEDEX 2

ou par mail à dolores.duran@loire.fr afin de procéder

Aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le BAFA en général : **200€**

Démarches à effectuer pour solliciter une aide :

Les jeunes qui effectueront une **mission d'engagement volontaire** proposée par une association identifiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations, pourront bénéficier de cette aide via leur Pass'Région.

Les missions sont proposées sur le site Internet du Pass Région.



Les **jeunes sapeurs-pompiers volontaires** (SPV), âgés de 16 à 25 ans et titulaires du brevet de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP), peuvent également bénéficier de l'une ou l'autre des deux aides en contrepartie de leur investissement au service de nos concitoyens. Ils doivent en formuler la demande auprès de leur SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Autres aides possibles :



- **Comité d'entreprise,**
- Commune et autres collectivités d'habitation,
- Les **structures qui vous permettent de réaliser votre stage pratique.**